



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Lot-et-Garonne

DRH

Gestion collective

Affaire suivie par :

Véronique CASAUBON

Tél : 05 53 67 70 21

Mél : veronique.casaubon@ac-bordeaux.fr

23, Rue Roland Goumy

CS 10001

47916 AGEN CEDEX 9

Agen, le 9 novembre 2020

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles du département de Lot-et-Garonne

Objet : Stage de préparation au CAPPEI – année scolaire 2021-2022.

Références : - Décret n°2017-169 du 10 février 2017

- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée

- Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017

La présente note de service a pour objet de préciser les conditions à remplir ainsi que la procédure à suivre pour une demande de départ en stage de préparation au *Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Ecole Inclusive (CAPPEI)* pour l'**année scolaire 2021-2022**.

1) Préambule

Le nombre de stagiaires sera déterminé ultérieurement. Toutefois, les enseignants intéressés peuvent faire acte de candidature en précisant le ou les parcours de formation souhaités.

2) Conditions à remplir

Etre instituteur ou professeur des écoles titulaire.

Les candidats ont, en outre, l'obligation :

- de suivre l'intégralité de la formation. Après le 1er novembre, les désistements doivent rester exceptionnels et être présentés sur certificat médical,
- de se présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPPEI.
- d'exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant 3 années consécutives, dans l'option choisie, et dans le département au titre duquel l'admission en stage a été prononcée.

3) Affectation durant la formation

Les enseignants retenus seront affectés à titre provisoire sur un poste dans le lieu d'exercice correspondant au parcours de formation choisi.

4) Réunion d'information pour le stage de préparation au CAPPEI

Une réunion d'information sera organisée à la DSDEN du Lot-et-Garonne **le mercredi 20 janvier 2021 à 14h**.

Lors de cette réunion, un responsable du département ASH à l'INSPE d'Aquitaine, et Madame ERRANT, IEN ASH, vous apporteront des précisions concernant :

- Le déroulement et le contenu de la formation,
- Les différents parcours de formation proposés.

5) Constitution des dossiers

A la suite de la réunion d'information, les candidats devront adresser le dossier joint à la présente note de service, à l'**IEN de la circonscription dont ils dépendent**, au plus tard le :

Lundi 25 janvier 2021 délai de rigueur.

Les candidats seront convoqués devant une commission d'entretien prévue **le mercredi 3 février 2021 après-midi.**

Pour la rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale,

SIGNÉ

Patrice LEMOINE



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Lot-et-Garonne

Dossier à retourner à l'IEN de la circonscription pour
le **lundi 25 janvier 2021** délai de rigueur.

DRH / gestion collective

Affaire suivie par :
Véronique CASAUBON
Tél. : 05.53.67.70.21
Mail : veronique.casaubon@ac-bordeaux.fr

**DOSSIER DE CANDIDATURE
AU STAGE DE PREPARATION AU CAPPEI (3 pages)
RENTREE 2021**

Parcours de formation souhaité(s) :

Numéro d'ordre (*)

- ULIS
- UE (Unité d'Enseignement)
- SEGPA ou EREA
- RASED à dominante pédagogique
- RASED à dominante relationnelle

(*) Indiquer dans la case l'ordre de préférence, si le choix porte sur plusieurs parcours de formation.

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse à laquelle doit être envoyée la convocation :

.....

Avez-vous déjà exercé dans l'enseignement spécialisé ? Oui Non

Poste actuel :

Etablissement :

Poste occupé :

Circonscription : Nom de l'IEN :

Diplômes : Date d'obtention

.....

.....

Ancienneté générale de service au 1^{er} janvier 2021 :

Nombre d'années effectives d'enseignement **au 1^{er} septembre 2020 :**

ENGAGEMENT A SIGNER PAR LE CANDIDAT

Je m'engage à :

- effectuer individuellement les modalités d'inscription au CAPPEI,
- passer les 3 épreuves du CAPPEI,
- exercer les fonctions relevant de l'ASH dans le département pendant 3 années consécutives dans l'option choisie.

Date :

Signature du candidat :

ATTENTION :

Tout dossier de candidature doit être revêtu de l'avis de l'IEN de la circonscription, après entretien avec ce dernier.

Avis circonstancié de l'I.E.N. de circonscription sur la candidature :

A cocher obligatoirement :

- Avis favorable pour un départ en stage
- Avis défavorable pour un départ en stage

L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de

Signature :

IMPORTANT :

Dossier à **transmettre par l'IEN de circonscription à l'IEN – ASH Agen 2** au plus tard le **lundi 25 janvier 2021** pour recueil et analyse des différentes options demandées.

LETTRE DE MOTIVATION DU CANDIDAT

(ou sur papier libre à joindre au dossier de candidature)

NOM : PRENOM :

Date :

Signature :

NB : La commission d'entretien se tiendra **le mercredi 3 février 2020**.
Vous recevrez une convocation nominative pour cet entretien.